

PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU : 7 avril 2022

Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 20

Nombre de membres du bureau communautaire présents : 15

Procuration : (1) : Madame Émeline MAGNIER-CARRETI donne procuration à Madame Valérie HOFFMANN

Nombre de votants : 16

Date de convocation : 31 mars 2022

Date d'affichage : 19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux le sept avril

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey les Belles, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé

Secrétaire de séance : Monsieur Denis KIEFFER

Membres du bureau communautaire :

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	PRESENTS	POUVOIRS	EXCUSES	ABSENTS
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X			
MONT LE VIGNOBLE	Jean Pierre CALLAIS	X			
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X			
GEMONVILLE	Alain GODARD			X	
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X			
ALLAMPS	Denis VALLANCE	X			
BULLIGNY	Alain GRIS	X			
VANDELÉVILLE	Claude DELOFFRE			X	
VANNES le CHÂTEL	Nathalie AUFRÈRE	X			
SAULXEROTTE	Céline BOUVOT	X			
ALLAIN	Émeline MAGNIER-CARETTI			X	
BLÉNOD les TOUL	Cécile DENIS	X			
BARISEY LA COTE	Charles FRANÇOIS	X			
FAVIÈRES	Valérie HOFFMANN	X	X		
ABONCOURT	Éric MATHIEU	X			
BLÉNOD les TOUL	Jérôme RUFFIN	X			
MONT L'ÉTROIT	Jean-Jacques TAVERNIER	X			
COLOMBEY les BELLES	Benjamin VOINOT			X	
COLOMBEY les BELLES	Gérard WECKERING			X	

Étaient également présent : Monsieur Xavier LOPPINET

Ordre du jour

1 – Environnement (GEMAPI-ENS, assainissement, eau.)

1.1 –bc-2022-1812-Assistance à Maitrise d'ouvrage pour syndicat des eaux de Grimonviller

2 – Développement économique et tourisme

2.1 – bc-2022-1813-Demande d'aide de la SCI laine pour une prise en charge à hauteur de 50 % du coût de l'audit

2.2 – bc-2022-1814-Signature du bail pour le restaurateur de la Base de Loisirs – saison 2022

3 – Développement social

3.1 – De la dignité dans les assiettes – représentation à FAVIÈRES «des Mots de la Faim »

4 – Finances, projet de territoire, communication

4.1 – projet de territoire – priorisation et définition des grands axes de développement

4.2 – bc-2022-1815-Convention avec RADIO DÉCLIC pour diffusion d'informations communautaires

5 – Moyens Généraux

5.1 – bc-2022-1816-Facturation des heures de ménage

1 – ENVIRONNEMENT (GEMAPI-ENS, ASSAINISSEMENT, EAU,)

1.1 –BC-2022-1812-ASSISTANCE À MAITRISE D’OUVRAGE POUR SYNDICAT DES EAUX DE GRIMONVILLER

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Grimonviller, compétent en matière de production, stockage et distribution d’eau potable, sur les communes de Férocourt, Grimonviller, Pulney et Courcelles, souhaite conventionner avec la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois pour la délégation de maîtrise d’ouvrage d’études et de travaux de réseaux et ouvrages d’eau potable.

Les services de l’établissement public de coopération intercommunale seront mis à disposition du SIE de Grimonviller, pour l’exercice de ces compétences., Cette mise à disposition présente un intérêt général tel que la résilience sanitaire.

Le SIE de Grimonviller qui souhaite intégrer ce dispositif donnera mandat de maîtrise d’ouvrage conformément à l’article L2422-5 du Code de la Commande Publique à la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, dans la limite du programme et de l’enveloppe financière prévisionnelle des opérations arrêtées par le syndicat.

Le SIE de Grimonviller confie par convention de mandat la maîtrise d’ouvrage à la Communauté de Communes, en son nom et pour son compte, de tout ou partie des attributions mentionnées à l’article L. 2422-6 du Code de la Commande Publique.

Le contrat de mandat de maîtrise d’ouvrage a pour objet de confier au mandataire l’exercice, parmi les attributions mentionnées à l’article L. 2421-1, de tout ou une partie des attributions définies dans la convention.

Cette convention prévoit notamment les conditions de financement et les dispositions financières et comptable pour le compte de tiers.

Le mandataire s’engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des missions qui lui sont confiées dans le cadre d’une convention de mandant pour compte de tiers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, modifiée par l’ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 dans son article 2-II organisant les conditions de délégation de la maîtrise d’ouvrage entre personnes publiques.

CONSIDÉRANT la demande du SIE de Grimonviller de faire réaliser des études et des travaux d’eau potable sous la conduite de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois comme maître d’ouvrage par convention de mandat de délégation,

CONSIDÉRANT qu’il a été décidé le principe d’une intervention sous maîtrise d’ouvrage unique de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois pour le compte du SIE de Grimonviller,

Après avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

ACCEPTENT que la Communauté de Communes réalise pour le compte du SIE de Grimonviller les opérations d’études et de définitions des ouvrages et réseaux d’eau potable.

ACCEPTENT que la Communauté de Communes réalise pour le compte du SIE de Grimonviller les travaux d’eau potable si celui-ci en est d’accord

AUTORISENT le Président à signer la convention de mandat qui précise les modalités administratives, techniques et financières du mandant et du mandataire ainsi que tout document découlant de cette décision

AUTORISENT le remboursement du SIE de Grimonviller suivant les modalités financières définies dans la convention.

2 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

2.1 – BC-2022-1813-DEMANDE D'AIDE DE LA SCIC LAINE POUR UNE PRISE EN CHARGE À HAUTEUR DE 50 % DU COÛT DE L'AUDIT

Le Vice-Président rappelle que le bureau communautaire du 10 février 2022 a validé la prolongation du bail de la SCIC "Literie Laine du Grand Est" avec un maintien des loyers sous condition de la mise en place d'un audit et d'un accompagnement pour définir un plan d'action permettant l'équilibre financier de la SCIC. Il a été proposé que la communauté de communes cofinance à hauteur de 50% cet audit et accompagnement.

La SCIC a fait appel à M. Jean RISK pour cet audit et accompagnement d'une durée de 6 mois pour un montant de 11 773,86 €. Aussi, la SCIC sollicite la communauté de communes à hauteur de 5 886,93 €.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau

VALIDENT la prise en charge à hauteur de 50% de l'audit / accompagnement de la SCIC "Literie Laine du Grand Est" soit 5 886,93€ maximum. Un acompte de 3 000 € pourra être versé dès la présentation du résultat de l'audit, le solde sera versé à la fin de la mission d'accompagnement sur présentation des justificatifs de paiement.

AUTORISENT le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération

2.2 – BC-2022-1814-SIGNATURE DU BAIL POUR LE RESTAURATEUR DE LA BASE DE LOISIRS – SAISON 2022

Le Vice-Président présente la candidature du restaurateur qui assure la tenue du restaurant depuis 3 ans, il s'agit de de la SARL « WMTJ » 36 rue du val de Passey 54200 Choley Menillot

Représentée par : Mr Jérémy THOMAS et Fanny THOMAS

N° de SIRET : 884 620 568 000 11

Jérémy THOMAS souhaite, si les conditions commerciales sont favorables, poursuivre l'activité de restauration les week end et éventuellement en semaine si une clientèle de salariés d'entreprises est identifiée.

Les conditions de locations proposées au vote du bureau communautaire sont les suivantes :

Il s'agit d'un bail commercial dérogatoire.

Durée et prolongation éventuelle

La présente convention est conclue pour une durée de 5 mois qui commencent à courir le 1^{er} mai 2022 pour se terminer le 30 septembre 2022, sont inclus 15 jours en avril et 15 jours en octobre gratuits pour nettoyage et prise en charge, réception produit et remise en état final.

La possibilité de poursuite de la location pour prolonger l'activité du restaurant hors saison d'ouverture de la base de loisirs est possible et sera matérialisée par un avenant à ce bail et qui précisera la durée de prolongation.

Loyer

11.1 Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer sur l'ensemble de la période d'ouverture du restaurant soit du 1^{er} mai 2022 au 30 septembre 2022 Soit un total sur la période de 3 200€HT décliné en une mensualité à 640€HT par mois sur 5 mois

La provision sur charges est arrêtée à la somme de 500 €TTC (cinq cent euros TTC) par mois payables en même temps que chaque terme de loyer au moyen d'acomptes prévisionnels.

En cas de prolongation par avenant de l'activité en octobre, novembre et décembre, le loyer sera de 640 € HT par mois. Le dernier mois d'utilisation sera suivi de 15 jours gratuits pour remise en état, évacuation des produits, nettoyage et désinfection des chambres froides, etc... pour une mise en sommeil du restaurant. L'état des lieux de sortie avec remise des clés devra impérativement être fait dans cette période des 15 jours.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau

VALIDENT l'attribution du bail commercial dérogatoire à la SARL WTMJ au tarif de 640 € HT (768 € TTC) auxquels s'ajoutent 500€ d'avance de charges mensuelles, soit un total de 1 268 € TTC par mois.

AUTORISENT le Président à signer le bail ainsi que tout document se rapportant à cette délibération

AUTORISENT le Président à signer les avenants éventuels de prolongation au plus tard jusque fin décembre 2022.

3 – DÉVELOPPEMENT SOCIAL

3.1 – DE LA DIGNITÉ DANS LES ASSIETTES – REPRÉSENTATION À FAVIÈRES «DES MOTS DE LA FAIM »

Le Vice-Président invite les membres du bureau communautaire à assister à la pièce de théâtre les "mots de la faim" qui aura lieu le mercredi 27 avril à 20h30 à Favières.

Ecrit à partir d'entrevues réalisées avec des bénéficiaires et acteurs de l'aide alimentaire, "Les Mots de la Faim" est un spectacle interprété par quelques-uns d'entre eux.

La scène devient alors un espace d'expression où la dure et souvent absurde réalité du quotidien est à peine exagérée.

Dans une société rythmée pas la consommation, les inégalités d'accès à l'alimentation continuent donc de se creuser et les plus précaires ne peuvent souvent compter que sur la débrouille et sur les associations caritatives pour suivre la cadence.

Ce spectacle s'inscrit dans « la dignité dans les assiettes », une démarche collective pour l'accès à tous à une alimentation de toutes les qualités, animée par le Pays Terres de Lorraine.

Il est joué par onze actrices et acteurs.

4 – FINANCES, PROJET DE TERRITOIRE, COMMUNICATION
 4.1 – PROJET DE TERRITOIRE – PRIORISATION ET DÉFINITION DES GRANDS AXES DE DÉVELOPPEMENT

Axes	Thématiques concernées	Objectifs proposés	Enjeux (ce qu'on doit réussir, à quoi on doit aboutir)
Un territoire attentif à ses habitants et à leur parcours de vie	Habitat	<p>Développer une offre de logements adaptés à la perte d'autonomie (en particulier pour les personnes âgées) Améliorer la lisibilité du PLUI</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Maintenir PA dans le cadre de vie ◦ Offrir une possibilité autre que l'EPHAD ◦ Répartition de logements adaptés sur l'ensemble du territoire
		<p>Renforcer la mobilité pour faciliter l'accès aux services, aux activités de la vie courante Mobilité solidaire avec arc en ciel transfert de la compétence en 2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Enjeux : pollution, coût du carburant – ◦ Problème de financement ◦ Réflexion sur les services à domicile (notamment services médicaux) ◦ Attractivité
		<p>Développer la mobilité pour les jeunes et les ados, et les transports à la demande</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Construction de tiers lieux ou mise à disposition de locaux
	Mobilités	<p>Réouvrir la gare de Barisey-la-Côte Développer les pistes cyclables (pas prioritaire enjeu d'attraction touristique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Mobilité solidaire n'est pas suffisant (en particulier pour les jeunes) : comment aller plus loin, vers du TAD ? ◦ Enjeux économiques autour d'une réouverture de la gare de Barisey ◦ Être un territoire de vie et pas un territoire dortoir ◦ Pistes cyclables : pas une priorité mais un réel intérêt touristique
	Petite enfance	Valoriser les métiers de la petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Viser un personnel de qualité et en nombre suffisant ◦ Travailler en lien avec le périscolaire, crèche, RAM
	Jeunesse	<p>Maintenir et développer les partenariats avec Nooba Garder le contact et continuer à accompagner les jeunes et ados</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ NOOBA : outil indispensable.

			<ul style="list-style-type: none"> ○ Maintenir les référents communaux jeunesse / NOOBA ○ Développer le rayonnement de NOOBA dans toutes les communes
Services	<p>Inciter à l'installation de services de proximité et veiller au maintien des derniers services</p> <p>Réussir la Maison Intercommunale et la relier aux communes</p>		<ul style="list-style-type: none"> ○ Offrir l'accès aux services publics ○ Mais décentraliser des services (pas uniquement sur une commune)
Personnes âgées et handicapées	<p>Lutter contre l'isolement des personnes âgées</p> <p>Soutenir les recrutements de personnel d'aide aux personnes âgées</p> <p>Agir pour l'habitat adapté pour personnes âgées, handicapées</p> <p>Réflexion sur le maintien des aînés dans les villages</p>		<ul style="list-style-type: none"> ○ GIP bien vieillir en pays de Colombey ○ SIAD ○ Consolider l'ADMR – structure associative avec environ 40 salariés dont le président est bénévole ○ Maintenir et renforcer les services actuels
Culture	<p>Développer un lieu central de lecture publique</p> <p>Créer des équipements sportifs</p>		<ul style="list-style-type: none"> ○ Offre culturelle inactive pour les habitants ○ Idée d'une Médiathèque sur le territoire - Coup de frein à cause de la DRAC ○ Réseau de 10 points de lecture sur le territoire à conforter ○ Créé des équipements sportifs et aller vers une gestion intercommunale des équipements sportifs
Solidarités	<p>Création d'un café solidaire</p>		<ul style="list-style-type: none"> ○ Enjeux plutôt communaux (exemple d'un café solidaire à Mont le vignoble tous les vendredis) ○ Créer du lien social par l'association du marché campagnard

	Santé	<p>Evaluer les nouvelles problématiques de santé du territoire Favoriser l'installation des spécialistes de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Répondre aux besoins des habitants ◦ Les maisons de santé sont déjà bien ancrées
	Environnement	<p>Communiquer sur et inciter à « bien trier », « bien composter » Préserver la ressource en eau Accompagner au changement des systèmes de chauffage</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Enjeu environnemental, financier ◦ Préservation de la ressource en eau en quantité et en qualité : travail à faire avec tous les habitants, les consommateurs et les agriculteurs ◦ Solidarité autour de cette thématique entre les communes

Axes	Thématiques concernées	Objectifs proposés	Enjeux (ce qu'on doit réussir, à quoi on doit aboutir)	
Un territoire qui se développe	Economie	Economie : accompagner les entreprises dans des pratiques vertueuses en matière de préservation de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Créer des emplois par le développement économique 	
		Relocaliser des emplois sur notre territoire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Créer de la richesse locale qui permettrait de financer les services 	
		Revitaliser les friches industrielles	<ul style="list-style-type: none"> ○ Limiter les déplacements domicile travail 	
		Aménager la zone de la Sarrazinière	<ul style="list-style-type: none"> ○ On participe au développement de la mutipôle (pas forcément d'ortoir) 	
		Développer un tiers-lieu	<ul style="list-style-type: none"> ○ Offrir des emplois à toutes les catégories de population du territoire 	
		Aider à mettre en adéquations les offres d'emplois non pourvues du territoire avec les demandeurs d'emploi de la CCPCST	<ul style="list-style-type: none"> ○ Valoriser la potentialité locale 	
		Tirer le meilleur parti possible de la nouvelle agence économique Multipôle	<ul style="list-style-type: none"> ○ Maitriser l'ensemble de la filière bois ○ Aller vers une autonomie énergétique ○ Diversifier l'agriculture 	
		Favoriser les circuits courts et la production locale	<ul style="list-style-type: none"> ○ Se regrouper avec d'autres territoires pour organiser la transformation ○ Préserver l'agriculture et l'adapter aux enjeux actuels 	
		Agriculture – Forêt	<ul style="list-style-type: none"> ○ Valoriser les potentialités économiques et environnementales de la forêt ○ Développer l'accompagnement aux usages du numérique 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développement de plate-forme numérique
		Numérique	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place une plateforme numérique de mise en relation avec les projets ○ Développer des formations à l'usage du numérique 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rendre le numérique accessible à tous ○ Mettre en perspective ce que les entreprises peuvent tirer du numérique ○ Quelle plus-value par le télétravail
Commerce - Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre sur pied une aide aux commerces ambulants ○ Développer des points de drive pour les produits locaux 	<ul style="list-style-type: none"> ○ À développer 		
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> ○ Production de richesse ○ Notion de co énergie ○ Réflexion sur le partage des retombées économiques sur l'ensemble du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Question pour produire de l'énergie locale ○ Organiser un circuit court en terme d'énergie 		

Axes	Thématiques concernées	Objectifs proposés	Enjeux (ce qu'on doit réussir, à quoi on doit aboutir)
Un territoire attractif et accueillant	Agriculture	Faciliter et œuvrer à l'installation de nouvelles exploitations, notamment en maraîchage.	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Circuit court et produits locaux ◦ Marché de producteurs pour la vente
	Economie	Favoriser l'immobilier d'entreprises pour accueillir de nouvelles entreprises, enrichir l'offre locale d'emplois et l'attractivité du territoire Favoriser la création de nouvelles activités économiques et le développement endogène des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Enrichir l'offre locale d'emplois
	Tourisme	Faire un inventaire et un état des lieux des potentialités touristiques et sites remarquables du territoire en vue de les valoriser Créer des activités et des lieux d'accueil touristique en s'appuyant sur le cadre de vie qualitatif de notre territoire Redynamiser les sentiers de randonnée Développer une mobilité douce en s'appuyant sur les circuits touristiques	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Avoir une cartographie des lieux d'attractivité du territoire et besoin de les faire connaître
	Habitat – Aménagement	Réduire les verrues en cœur de village tout en mettant le patrimoine en valeur Habitat : Adapter les logements face aux enjeux de la transition écologique Développer de nouvelles formes d'habitat (collectif, inclusif)	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Avoir des logements adaptés en matière d'énergie ◦ Logements adaptés pour les séniors ◦ Aide pour restaurer les "verrues" dans les villages
	Environnement	Favoriser la biodiversité et protéger l'environnement Créer un poste de « garde champêtre » (notamment Gestion des dépôts sauvages) Développer des modes de consommation énergétiques économes. Gérer la forêt et lutter contre les dégradations des milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> ◦ L'enjeu c'est que ce soit propre pour la santé et le bien être ◦ Préserver les ressources et moins de pollution

Axes	Thématiques concernées	Objectifs proposés	Enjeux (ce qu'on doit réussir, à quoi on doit aboutir)
Un territoire participatif	Engagement citoyen Participation	<p>Soutenir les dynamiques actuelles (autour des associations locales, de Nooba, du Relais Familles, du festival du conte, ...)</p> <p>Préserver et développer l'esprit de pays</p> <p>Mobiliser régulièrement la participation des habitants aux réflexions intercommunales et au suivi des actions</p>	<p>Favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Le bien vivre ensemble ◦ L'expression de chacun ◦ L'implication d'un plus grand nombre <p>Permettre à chacun de trouver sa place</p> <p>Animer le territoire</p> <p>Préparer, accompagner, faire émerger les élus de demain</p> <p>Associer les habitants à la prise de décisions</p>
	Communication	<p>Développer la communication sur les services existants</p> <p>Avoir un support numérique de communication, multi plates-formes réseaux et outils numériques</p> <p>Environnement biodiversité/forêt : accentuer la sensibilisation aux richesses de la biodiversité, déclencher une prévention sur problématiques forestières</p> <p>Mobilité : Diagnostiquer le territoire sur les besoins de mobilité, informer des moyens numériques mutualisés et fonctionnels.</p> <p>Reprendre des modes de communication plus participatifs, visites de projets, partage d'idées, cafés citoyens, visites d'autres territoires, ...</p>	<p>Partager les ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Viticoles ◦ Eau ◦ Forêt ◦ Production d'énergie <p>Donner aux habitants les moyens de comprendre et connaître le territoire</p>
Fonctionnement de nos collectivités		<p>Mutualisation de personnels communaux, organiser le remplacement</p> <p>Mise à disposition de matériels partagés</p> <p>Reprendre une tournée systématique des communes</p> <p>Développer les coopérations entre communes à l'échelle de plus petits secteurs</p>	<p>Assurer la continuité des services</p> <p>Se donner les moyens de conserver nos personnels</p> <p>Améliorer la qualité de vie au travail (plusieurs leviers)</p> <p>Mutualiser les investissements matériels, les personnels techniques</p> <p>Accompagner les communes dans la réflexion sur la création de communes nouvelles</p>

4.2 – BC-2022-1815-CONVENTION AVEC RADIO DÉCLIC POUR DIFFUSION D'INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Le Vice président présente la convention 2022 avec l'association ACT RADIO DECLIC. Cette convention fixe les modalités de partenariat avec l'association notamment pour l'animation et la gestion des outils de communication. L'association est un outil au service du développement rural et local des territoires. Une équipe de professionnels et de bénévoles est en charge de la gestion, et de l'animation de l'ensemble des programmes de DECLIC. L'ACT intervient donc dans de nombreux domaines touchant à la vie quotidienne de l'ensemble des habitants, associations et structures du secteur.

La Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois et l'Association pour la Communication dans le Toulinois ont souhaité établir une convention, afin d'inscrire durablement les liens de collaboration qui existent entre eux. Il est précisé que toute prestation devra être justifiée d'un devis, puis d'une facture faisant référence à la présente convention.

Un plan de communication prévisionnel en début d'année a été réalisé celui-ci aura été envoyé avec la convention à l'association. Ce plan aura été réalisé par le chargé de communication, auprès des différents services de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau

AUTORISENT le Président à signer la convention de partenariat avec l'association RADIO DECLIC permettant de décliner les actions proposées par l'association sur les territoires et de fixer les modalités de versement.

5 – MOYENS GÉNÉRAUX

5.1 – BC-2022-1816-FACTURATION DES HEURES DE MÉNAGE

Dans le cadre des prestations ménage effectuées par du personnel de la collectivité au sein des bâtiments de la Communauté de Communes mis en location, un tarif horaire a été fixé en bureau communautaire en date du 11 mars 2020 à hauteur de 16€/heure. Compte tenu des évolutions du SMIC horaire, il convient d'actualiser les coûts au 01.01.2022.

Il est donc proposer une réévaluation à hauteur de 18 € net / heure de ménage à compter du 1er janvier 2022.

Après avoir délibéré les membres du bureau communautaire

VALIDENT la modification du tarif horaire de la prestation ménage à hauteur de 18 € / net à compter du 1er janvier 2022

AUTORISENT le Président à signer tous les documents nécessaires à l'établissement des titres de recettes auprès des prestataires

6- INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES

Dates des prochains bureaux communautaires : 5 mai – 2 juin – 30 juin et ou 7 juillet

Dates des prochains conseils communautaires : 21 avril – 19 mai – 16 juin

Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

bc-2022-1812-Assistance à Maitrise d'ouvrage pour syndicat des eaux de Grimonviller
bc-2022-1813-Demande d'aide de la SCI laine pour une prise en charge à hauteur de 50 % du coût de l'audit
bc-2022-1814-Signature du bail pour le restaurateur de la Base de Loisirs – saison 2022
bc-2022-1815-Convention avec RADIO DÉCLIC pour diffusion d'informations communautaires
bc-2022-1816-Facturation des heures de ménage

Levée de séance 20 h 30

